



Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée

Qu'il y aura une session extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle le budget pour l'année financière 2023 et le PTI (*Programme triennal d'immobilisation*) sera adopté.

Lors de cette session, qui sera tenue **jeudi le 15 décembre 2022 à 20h00**.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le PTI.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 3^e jour de novembre 2022.

Mélanie Messier, DMA
Greffière-trésorière & directrice générale